

LES REBOISEMENTS ARTIFICIELS DANS LES FORÊTS VOSGIENNES AU XIX^e SIÈCLE

Les forestiers lorrains menaient au XVIII^e siècle une action persévérante pour défendre la forêt contre les abus.

L'ordonnance de 1707 (*) leur donnait les moyens de rendre cette lutte efficace et on peut penser qu'ils auraient triomphé si l'extension de l'industrie, puis les conséquences de la Révolution de 1789, n'avaient tout remis en question.

Les « usines à feu » n'employaient que le bois. C'est donc au voisinage des massifs forestiers qu'il fallait les installer.

Encouragés par les Pouvoirs Publics, les Industriels recevaient dans les forêts domaniales, à titre de subvention, mais contre une redevance assez élevée, une affectation, c'est-à-dire une partie de forêt dont les produits étaient réservés à leur consommation.

Il n'est donc pas paradoxal de constater qu'à sa création en 1791, le Département des Vosges avait comme principale industrie la métallurgie.

En dehors des grands Etablissements de Rothau et de Schirmeck (**) on dénombrait 5 hauts fourneaux, 26 feux d'affinage, 2 fonderies, 5 tréfileries, 23 martinets qui employaient un total de 513 ouvriers. Ces usines produisaient annuellement 950 000 kg de fonte, transformaient 3 millions de kg de fonte en fer, 300 000 kg de fer en acier et 210 000 kg en fil de fer.

Henry BOUCHER (3), à qui nous empruntons ces chiffres, ajoute :
« Cette production, malgré son importance apparente, est bien
« infime si on la compare à l'énorme quantité de bois qui lui est
« nominalement consacrée, et qui s'élève annuellement à 90 000
« cordes, soit 190 millions de kg de bois de diverses essences. On
« s'explique dès lors les réclamations unanimes des Communes
« vosgiennes contre l'abus des affectations forestières qui permet-
« taient un semblable gaspillage et l'on comprend l'état nécessaire-

(*) Elle mit en vigueur, en Lorraine, les principales dispositions de l'Ordonnance de 1669.

(**) C'est le traité de Francfort qui devait enlever aux Vosges le Canton de Schirmeck et une partie de celui de Saales.

« ment précaire d'une industrie appelée à disparaître avec le monstrueux privilège qui la soutenait artificiellement » (*).

Les réclamations auxquelles il est fait allusion avaient été notamment exprimées le 5 mars 1789 dans le Cahier de doléances du Tiers Etat du Bailliage d'Epinal :

« Art. 19. — Le prix des bois est plus que doublé dans les Vosges, le Chêne surtout devient très rare quoique d'un besoin général ; les forêts se dépeuplent sensiblement par les délits qu'on y commet, parce que les peines prononcées par l'Ordonnance de Lorraine de 1707 sont trop modiques eu égard à la valeur actuelle des bois.

« Pour remédier aux abus qui subsistent, on doit notamment empêcher de sortir aucun mercur de la province, le commerce qui s'en fait dépeuplant les forêts de chêne ;

« Supprimer les usines qu'on a établies sans permission du Souverain et réduire les feux des forges, verreries et autres usines au nombre fixé par les lettres de leur établissement ;

« Donner des gages suffisants aux gardes des forêts royales et des communautés d'habitants ».

On voit cependant que les usines ne sont pas seules en cause, et que la pénurie de bois est également imputable à la multiplication des délits.

Les abus de toutes sortes ne pouvaient manquer de s'accroître pendant une période où le pouvoir central était occupé par d'autres soucis. La réaction des habitants était d'ailleurs d'autant plus vive qu'ils avaient ressenti plus durement la mise en application des règlements forestiers.

Dès qu'on fut en mesure de faire le point, les dommages apparurent importants.

MUNSCHINA (7) précise que les forêts de montagne, surtout dans l'arrondissement de Remiremont, avaient été ravagées par des usurpations. C'est ainsi que le Ban de Vagney, qui comprenait 6 081 ha de forêts en 1764 n'en renfermait plus que 3 300 ha en 1823. Les forêts domaniales usagères de Saint-Maurice, Bussang et Le Géant étaient dévastées par les délits et par le parcours.

Dès le 22 août 1801 (1), une circulaire administrative s'était préoccupée de la situation pour l'ensemble de la France, et avait prescrit le repeuplement des forêts par quatre procédés : le recépage, le couchage, le semis et la plantation.

Mais ce n'est guère qu'à partir de 1820 qu'un important programme fut mis en œuvre dans le département des Vosges.

De 1820 à 1838, 10 604 ha furent reboisés complètement dans les forêts domaniales et communales. En outre, 20 millions de plants étaient mis en terre pour combler des vides non arpentés, ce qui

(*) L'auteur Henry BOUCHER étant fabricant de papier.

correspondrait à une surface de 2 500 ha (*). C'est au total plus de 13 000 ha qui se trouvèrent ainsi reconstitués.

S'il n'est pas possible, faute de documents, de donner un bilan complet des travaux réalisés, quelques chiffres confirmeront l'importance de l'effort.

GRANDJEAN (5) signale, en 1865, que depuis 1832 on aensemencé près de 1 000 ha en épicéa dont 600 ha dans la seule forêt de Saint-Maurice et Bussang.

En forêt communale d'Anould (3^e série) GALLAND (4) relève que 116 ha de plantations d'épicéa ont été réalisées vers 1845.

On peut lire dans les « Annales forestières » de 1843 que les besoins en graines à satisfaire par adjudication publique s'élevèrent pour l'année à 1 278 kg de pin sylvestre, 2 309 kg d'épicéa et 211 kg de mélèze.

Le mouvement était vivement encouragé par la Société d'Emulation des Vosges qui inscrivait à son tableau d'honneur de 1838: M. Jean-Baptiste LECOMTE, Maire de Plainfaing, qui avait repeuplé 50 ha de pin sylvestre, 5 ha d'épicéa, 1 ha de sapin, 20 ha d'épicéa et de pin en mélange et 0,20 ha de mélèze. Y figuraient également M. FLEURENT DIDIER, Maire de Fraize, pour avoir repeuplé de 1827 à 1837, 47 ha de vides dans la forêt communale (pin sylvestre, épicéa, sapin, hêtre) et M. NICOLAS Noël, brigadier à Wissembach, pour avoir exécuté à ses frais (**), au printemps 1837 une plantation de 10 000 épicéas en forêt domaniale de Wissembach.

Dans de nombreux cas, les travaux de reconstitution s'accompagnèrent d'une substitution d'essences. C'est de la période 1820-1825 que date l'introduction des résineux dans les forêts feuillues de basse montagne, et notamment dans la forêt communale d'Épinal.

H. MATHIEU, médecin vétérinaire (6) incrimine d'ailleurs, à cette occasion, l'ordonnance de 1669 qui « par son mode unique d'exploitation à tire et aire ou à blanc, a provoqué le déboisement des « pentes où n'existent plus que quelques arbres rabougris ».

Un plan de reboisement fut donc établi par MASSA, Inspecteur des Eaux et Forêts, d'accord avec le Maire.

« Il était de principe de ne pas s'écarter de l'alternat. Les derniers arbres qui avaient couvert (le sol) étant des chênes et des « hêtres, on s'est arrêté aux arbres verts comme devant donner « des résultats rapides et assurés, par le triple motif du climat, de « la composition du terrain et d'un nouvel assolement ».

(*) Cette évaluation est basée sur une densité de plantation de 8 000 à l'ha qui paraît bien être la densité moyenne employée à cette époque. MUNSCHINA (7) écrit en effet que de 1835 à 1837, 851 000 plants furent délivrés aux particuliers « de quoi reboiser 100 ha ».

(**) Les forestiers sont encore tout dévoués à l'intérêt public, mais ils n'auraient plus les moyens de reboiser à leurs frais les forêts domaniales.

On sema surtout du pin sylvestre, et en outre du sapin, de l'épicéa, du mélèze, du pin laricio, du pin Weymouth (*). Les résultats furent jugés très encourageants puisque MATHIEU conclut au remplacement des arbres à feuilles caduques par les résineux.

L'élan était si bien pris par les forestiers publics que, selon MUNSCHINA, on reboisa des « Montagnes entières » qui depuis longtemps ne donnaient plus aucun produit, et cela à Plainfaing, Saales, Fraize, Barembach, Saint-Dié, Remiremont, Bruyères.

*

**

Dans le même temps les particuliers ne restaient pas inactifs.

Un propriétaire du nom de EVON acheta en 1818, 50 ha de forêt probablement ruinée, dans un massif ayant appartenu aux dames du Chapitre d'Épinal. Il y introduisit aussitôt des résineux de toutes sortes : Mélèze, Pin Weymouth, Epicéa, Pin sylvestre, Pin Noir, Pin Laricio, Pin Cembro, Sapin Baumier, Sapin du Canada.

BAUDRILLART (2) visitant cette forêt en 1857 y trouve des peuplements complets et en bon état de végétation, ayant une production de 9 à 10 stères par hectare et par an « c'est-à-dire le triple de taillis du même âge ». Il conclut toutefois qu'en dehors de l'épicéa et du pin sylvestre qui avaient déjà fait leurs preuves, l'expérience d'acclimatation n'a réussi que pour le mélèze et le pin weymouth.

Enfin, dans sa séance du 20 janvier 1847, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale décernait une médaille d'or à Eugène CHEVANDIER (8) qui avait, par une action persévérante, contribué à la reconstitution du domaine vosgien des Glaceries de Cirey.

CHEVANDIER avait semé 2 733 kg de pin sylvestre, 210 kg de pin noir d'Autriche, 1 153 kg de mélèze, 2 900 kg d'épicéa, 5 780 kg de sapin distique et 6 650 kg de hêtre blanc. Il avait planté 287 800 feuillus (frêne, chêne, châtaignier, bouleau, orme et aune) et 1 467 400 résineux (épicéa, pin noir d'Autriche, mélèze). Au total, 300 ha de terrains nusensemencés et 700 ha complétés par semis. Les plantations avaient porté sur 600 ha parce qu'il s'agissait aussi de compléments, mais la surface réelle boisée était de 175 ha (**).

*

**

Henry MATHIEU (6) donne quelques détails intéressants sur l'exécution même des travaux en forêt communale d'Épinal.

Les premiers semis furent faits en mars 1820 sur une pente de grès vosgien exposée au Sud-Ouest. Le sol était à peu près nu. Il

(*) Les graines étaient fournies par Henry KELLER, entrepreneur de récoltes pour le Duché de Hesse-Darmstadt.

(**) soit une densité de 10 000 à l'ha, ce qui confirme l'évaluation donnée plus haut et manifeste probablement l'influence de la sylviculture allemande.

n'y restait que quelques chênes étêtés, de la callune, du genévrier et du genêt. On prépara des potets de 1 m² espacés de un pied en tous sens et dont la terre fut remuée sur 2 à 3 pouces de profondeur.

Les résultats furent très inégaux. La deuxième année, les sapins furent déchaussés, alors que le pin s'installait très bien, de même que le mélèze. En décembre 1825, les pins étaient « innombrables », ils avaient 5 pieds et plus de hauteur, et la flèche de l'année mesurait 2 pieds. Par contre, les épicéas étaient rares et faibles (4 à 8 pouces de hauteur), de même que les sapins dont les jeunes pousses avaient gelé.

Il semble que la même technique fut employée pendant les années suivantes avec cette différence que, sur les pentes très rapides, on remplaça les potets par des « sillons » parallèles aux lignes de niveau.

*
* *

Plus de cent ans ont passé et nous récoltons maintenant le fruit de ces efforts. C'est pourquoi il nous a paru juste de rendre hommage à leurs auteurs.

A. BERARD.

BIBLIOGRAPHIE

1. BAUDRILLART. — *Traité général des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches.* Paris, 1821.
 2. BAUDRILLART. — Note sur la forêt dite Halvanfays. *Bulletin de la Société d'Emulation des Vosges*, 1857.
 3. BOUCHER (Henry). — Industrie et Commerce dans « Le Département des Vosges », par Léon Louis. Epinal, 1889.
 4. GALLAND. — A propos de la régénération naturelle de l'épicéa. *Revue Eaux et Forêts*, 1934.
 5. GRANDJEAN. — Des semis d'épicéa dans les Vosges. *Revue Eaux et Forêts*, 1865.
 6. MATHIEU (Henry). — Note sur les semis d'arbres verts exécutés dans la forêt communale d'Epinal en 1820, 1822, 1823, 1824, 1825. *Bulletin de la Société d'Emulation des Vosges*, 1826.
 7. MUNSCHINA, Conservateur à Epinal. — Etat des forêts des Vosges. *Bulletin de la Société d'Emulation des Vosges*, 1838.
 8. Note sur les travaux de reboisements exécutés dans les Vosges par M. Eugène CHEVANDIER. *Annales forestières*, 1847.
-